



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



COMMUNE DE VENELLES

TEL : 04.42.54.98.00.

N° DE DOSSIER : _____

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

NOM, PRENOM	<input type="text"/>		
DATE DE NAISSANCE	<input type="text"/>	LIEU	<input type="text"/>
SITUATION PROFESSIONNELLE	<input type="text"/>		

NOM, PRENOM CONJOINT	<input type="text"/>		
DATE DE NAISSANCE	<input type="text"/>	LIEU	<input type="text"/>
SITUATION PROFESSIONNELLE	<input type="text"/>		

ADRESSE 13770 VENELLES

TELEPHONE **PORTABLE**

MAIL

DATE D'ARRIVEE SUR VENELLES

SITUATION FAMILIALE Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Concubinage Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

DEPUIS LE : _____

PERSONNES A CHARGES

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe (ou emploi)	Lieu de scolarisation (ou entreprise)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur cet imprimé.

Fait à Venelles, le

(Signature du demandeur obligatoire)

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER

IDENTITE & SITUATION FAMILIALE

- Copie de la Carte Nationale d'identité du demandeur et du conjoint
- Copie du livret de famille
- Copie du jugement de divorce (mentionnant éventuellement une pension alimentaire perçue ou versée)
- Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans

RESSOURCES

- Dernier avis d'imposition de toutes les personnes vivant au foyer
- 3 derniers bulletins de salaire (ou chômage) de toutes les personnes vivant au foyer
- Justificatifs de toutes autres ressources imposables ou non (Allocations familiales, APL, RSA, retraite, reversion, prestation compensatrice, MDPH, CPAM)

CHARGES

- Dernière quittance de loyer
- Factures sur les six derniers mois d'énergie, gaz et eau.
- Dernière facture de toutes autres charges mensuelles (Téléphone, internet, assurances, frais de garde, mutuelle, prêt ou crédit, autre si nécessaire)
- Taxe d'habitation (+ éventuelle taxe foncière)

- Toutes autres pièces jugées nécessaires par le demandeur pour motiver sa demande

EXPOSE DE LA SITUATION

AUTRES ORGANISMES SOLLICITES

N.B. :

- ✓ *L'attribution d'une aide financière a pour but d'aider le demandeur à faire face à des difficultés résultant d'un accident de la vie (événement exceptionnel et/ou imprévisible).*
- ✓ *L'aide est versée aux créanciers et ne peut être répétitive.*
- ✓ *Entretien obligatoire au retrait ou au dépôt du dossier (sur Rendez-vous)*